

Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire de l'ACC
du 15 mai 2018 à 14h00
Lieu : Quai de Scène - Centre culturel de Sambreville
(Exercice 2017)

REPRESENTANTS A L'AG : Membres de 1ère catégorie - Centres culturels agréés				
#	CENTRE CULTUREL	Présent	Procuration à	Excusé/NON
1	AISEAU-PRESLES		CC de SAMBREVILLE	
2	AMAY (<i>Cultur'Ama</i>)	Eddy Gijssens		Daniel Bocear
3	ANDENNE		PROCURATION LIBRE NON ATTRIBUEE	Benjamin Costantini
4	ANDERLECHT (<i>Escale du Nord</i>)		CC de BERCHEM	
5	ANDERLUES (<i>La Bourlette</i>)			
6	ANGLEUR (<i>Ourthe et Meuse</i>)	Bernard Halleux et Pascale Pierard		
7	ANS	Catherine Mossay		Jacqueline Lejeune
8	ANTOING			
9	ARLON (<i>CC du Sud-Luxembourg</i>)		CC de BERTRIX	
10	ATH (<i>Maison culturelle d'Ath</i>)	Engelbert Petre		Isabelle Delander
11	AUBANGE (<i>Athus</i>)			
12	BASTOGNE		CC de DURBUY	Jean-Pol Besseling
13	BEAURAING	Thomas Lambotte		Marie-Paule Fassotte
14	BEAUVESCHAIN (<i>Nethen</i>)			
15	BERCHEM (<i>Le Fourquet</i>)	Bernadette Vrancken		
16	BERTRIX	Alain Thomas, Etienne Laime et Daphné Twiesselmann		
17	BIEVRE			
18	BOTANIQUE	-	-	
19	BOUSSU			
20	BRAINE-L'ALLEUD			
21	BRAINE-LE-COMTE			
22	BRAIVES		CC de REMICOURT	
23	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Lisa Di Sante		Alexandre Boriau
24	CHARLEROI (<i>L'Eden</i>)			
25	CHENEE	Christophe Loyen		
26	CHIMAY (<i>Sud Haina</i>)	Océane Derzelle		
27	CINEY			
28	COLFONTAINE		CC de QUAREGNON	
29	COMINES-WARNETON (<i>Cc M.J.C.</i>)	Nadine Beerlandt		
30	COURCELLES (<i>La Posterie</i>)			
31	COURT-SAINT-ETIENNE (<i>CCBW</i>)	Françoise Kolen		

32	COUVIN	Georges Venturini		
33	DINANT		CC de ROCHEFORT	Laurent Watrisse
34	DISON	Jérôme Wyn		
35	DOISCHE			
36	DURBUY	Ilse Vackier		Nadine Lambert
37	EGHEZEE (<i>asbl ECRIN</i>)			
38	ENGHIEN		CC d'AMAY	Philippe Moriau
39	ENGIS	Jean-Pierre Houet		
40	ETTERBEEK (<i>Espace Senghor</i>)			
41	EVERE	-	CC d'OTTIGNIES LLN	
42	FARCIENNES		CC DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	
43	FLEMALLE			
44	FLEURUS			
45	FLOBECQ (<i>Pays des Collines</i>)	Axelle Risselin		Jean-Paul Doeraene
46	FLOREFFE			
47	FLORENNES	Laurent Habran		
48	FLORENVILLE (<i>Beau Canton</i>)	Marc Alexandre		Marie-France DENIS
49	FOREST (<i>Le Brass</i>)		PROCURATION LIBRE NON ATTRIBUEE	
50	FOSSÉS-LA-VILLE	Bernard Michel		
51	FRAMERIES	-		
52	GANSHOREN (<i>La Villa</i>)		CC de LA LOUVIERE	
53	GEMBLOUX		CC d'ENGIS	
54	GENAPPE	Emilie Lavaux	-	
55	GERPINNES	Etienne Pevenasse		
56	HABAY			
57	HANNUT		CC de WAREMME	Adriane Quairiat
58	HASTIERE (<i>Cc Haute-Meuse</i>)	François Prumont		
59	HAVELANGE		CC de BEAURAING	Monique Dodet
60	HOTTON		CC de COUVIN	
61	HUY	Michel Yerna		
62	ITTRE	Nathalie Lourtie		
63	JETTE	Amik Lemaire		
64	JODOIGNE-ORP-JAUCHE	Stéphanie Croquet		
65	JUPILLE-WANDRE	Murielle Frenay		Gilson Gabriel
66	LA LOUVIERE (<i>CCR du Centre - Central</i>)	Jack Houssa	-	
67	LAEKEN (<i>Bruxelles-Nord Maison de la Création</i>)			
68	LE ROEULX (<i>Joseph Faucon</i>)		CC de CHIMAY	Céline Lecocq
69	LESSINES (<i>René Magritte</i>)			
70	LEUZE		CC de PERUWELZ	
71	LIBRAMONT-CHEVIGNY			
72	LIEGE (<i>Les Chiroux</i>)		CC de JUPILLE-WANDRE	
73	MANAGE (<i>Le Scailmont</i>)		CC de SIVRY-RANCE	
74	MARCHE (<i>Mc Famenne-Ardenne</i>)			

75	MARCHIN		CC de HUY	
76	MOMIGNIES (<i>Thiérache</i>)			
77	MORLANWELZ (<i>Le Sablon</i>)		CC de SAINT-GHISLAIN	
78	MOUSCRON			
79	NAMUR (<i>Théâtre de Namur</i>)	Marylène Toussaint		
80	NASSOGNE			
81	OTTIGNIES-LLN	Paul Guisen		Vincent Geens
82	PERUWELZ (<i>Arrêt 59</i>)	Julie Dechamps		
83	PERWEZ		CC de GENAPPE	
84	PHILIPPEVILLE			
85	PONT-A-CELLES (<i>Pays de Geminiacum</i>)		CC de FLORENVILLE	
86	QUAREGNON	Morgan Di Salvia		
87	QUEVAUCAMP (<i>Beloeil</i>)		CC d'ATH	
88	REBECQ			
89	REMICOURT	Michel Desaubies		
90	RIXENSART		CC D'ITTRE	
91	ROCHEFORT	Carine Dechaux		
92	SAINT-GEORGES SUR MEUSE		CC d'ANGLEUR	Robert Van De Wijngaert
93	SAINT-GHISLAIN	Vincent Logeot		
94	SAINT-GILLES (<i>Jacques Franck</i>)			
95	SAMBREVILLE (<i>Cracs</i>)	Patricia Santoro		Jean-Marie Godefroid
96	SCHAERBEEK		CC de COMINES-WARNETON	
97	SERAING		CC de CHENEE	
98	SILLY		CC de FLOBECQ	Freddy Limbourg
99	SIVRY-RANCE	Régis Cambron		
100	SOIGNIES		CC de FLORENNES	
101	SOUMAGNE			Excusé
102	SPA-JALHAY-STOUMONT		CC de WALCOURT	
103	SPRIMONT			
104	STAVELT-TROIS-PONTS	Françoise Servais		
105	THEUX		CC de FOSSES-LA-VILLE	
106	THUIN		CC de VIROINVAL	
107	TINTIGNY (<i>Rossignol</i>)			
108	TOURNAI			
109	TUBIZE	Pierre Anthoine		
110	VERVIERS		CC de DISON	Maurice Vandeweyer
111	VIROINVAL (<i>Action Sud</i>)	Pierre Gilles		
112	WALCOURT	Sabine Lapôte		
113	WANZE		CC de GERPINNES	Jean-François Dambopre
114	WAREMME	Thomas Kempeneers		
115	WATERLOO (<i>Espace Bernier</i>)		LUC DECHARNEUX	Martinez Nathalie
116	WATERMAEL-BOITSFORT (<i>La Vénérie</i>)		CC de NAMUR	
117	WELKENRAEDT		CC D'ANS	Eddy Demonceau
118	WOLUWE-ST-LAMBERT (<i>Wolubilis</i>)			

REPRESENTANTS A L'AG : Membres de 3ème catégorie - Membres adhérents				
#	INSTITUTION	Présent	Procuration	Excusé/NON
1	CHAUDFONTAINE			
2	GARANCE			
3	L'AN-VERT			
4	PROMOUVOIR CULTURE MOLENBEEK			
5	CENTRE CULTUREL DE NIVELLES	Pierre-Yves Darquenne		
6	COOPERATION REGIONALE CULTURELLE DE LIEGE	Justine Constant		
7	LA MAISON DU LIVRE			Joëlle Baumerder
8	ENTREZ LIRE / PASSA PORTA			
9	ASSPROPRO	Nadine Renquet		
10	CONCERTATION			Lapo Bettarini (excusé)
11	WHALLL - CC Woluwe Saint-Pierre	Thierry Leroy		
12	CENTRE CULTUREL HERSTAL			
	EXPERT/ACC	OUI/NON		
1	Luc Decharneux	Oui		
	Philippe Legrain	Non		
	Invité			
1	Robert Hotyat	Non		
2	Jean-François Masson	Non		
3	Isabelle Gillard	Oui		
4	Sophie Levêque	oui		
TOTAL participants		53		25
Dont membres effectifs		44	40	22

L'Assemblée Générale débute à 14h00 après avoir soufflé les 40 bougies de l'ACC et partagé un moment convivial.

Préambule – Déroulement de l'AG

Afin de favoriser les échanges et une participation active des membres, l'AG est organisée sous forme de forum-débat durant lequel les membres sont invités à débattre par groupe. Pour ce faire les représentants des membres sont répartis autour de 5 tables. Après les débats, le vote de ces points se fait en plénière.

Les participants sont informés que la réunion sera filmée à l'usage interne de l'ACC.

0. Accueil

a. Mot d'introduction du président

Le président ouvre la réunion en remerciant le CC de Sambreville et son équipe pour l'accueil aussi bien pour la matinée d'information sur la réforme des asbl que pour l'AG statutaire.

Il est rappelé que la matinée d'information est à l'initiative de l'ACC dans une volonté, amorcée depuis 2016, de bénéficier de l'AG pour favoriser des moments de rencontre intersectorielle. Cette matinée a rencontré un vif succès.

Le président remercie les délégués pour leur présence en nombre à cette AG qui votera d'importantes modifications statutaires et marquera les 40 ans de l'ACC. A cette occasion, un journal édition 40 ans a été adressé aux membres il reprend toutes les pièces utiles à l'AG.

Le président remercie l'équipe de l'ACC et les partenaires pour l'organisation de cette journée. Le Vice-Président Jack Houssa souffle les bougies du gâteau d'anniversaire.

Avant d'ouvrir les débats, l'AG est informée d'un heureux événement à venir qui est la naissance future de la fille de la chargée du pôle projet. L'AG lui adresse toutes ses félicitations.

b. Accueil d'un nouveau membre adhérent 2017

L'ACC a le plaisir d'accueillir, le CC de Herstal, nouveau membre adhérent de l'ACC depuis le 21 avril 2018. Par ailleurs, les Centres culturels du Forest et de Pont-à-Celles ont obtenu leur reconnaissance par la FWB et sont devenus membres effectifs.

c. Vérification des pouvoirs et répartition des procurations

Les procurations sont attribuées à chaque représentant. Le président précise que le quorum de présence nécessaire est de 2/3 des membres effectifs. Ce quorum est atteint avec 44 membres présents et 40 procurations attribuées. Il est rappelé que les représentants des membres adhérents ont une voix consultative.

1. Approbation du projet de procès-verbal de l'AG du 18 mai 2017

Aucune modification n'est proposée au projet de PV.

Le procès-verbal est approuvé moyennant 2 abstentions.

2. Activités 2017

a. Rapport d'activités (RA) 2017

Le RA 2017 de l'ACC a été envoyé aux membres par courriel et par voie postale dans le journal des 40 ans de l'ACC. Il s'inspire du format du RA 2016, toujours dans une volonté de clarification et de simplification des documents administratifs en se focalisant sur les actions menées.

Durant l'année 2017, l'ACC a poursuivi l'accomplissement de ses missions de base de soutien, d'accompagnement de ses membres et de représentation du secteur des CC. Le RA présente l'essentiel des missions, des actions et des partenariats menés en 2017, qui sont illustrés notamment par des chiffres clés et des articles focus qui traduisent la diversité des projets de l'ACC et son dynamisme.

Des statistiques complètes des consultations en 2017 sont communiquées et révèlent une sollicitation importante des membres au sujet du subventionnement et de l'application du décret. Les actions réalisées en 2017 dans le cadre de la représentation tant patronale que sectorielle sont également détaillées.

[Une vidéo d'animation présente le rapport d'activité 2017 de manière ludique et dynamique.](#) L'AG salue ce travail d'illustration originale qui favorise le rayonnement des activités de l'ACC à un large public. L'AG approuve la diffusion de cette vidéo.

Les membres sont invités à débattre sur le RA par groupe.

Observations relevées au sein des différentes tables :

Points forts du RA 2017:

- ➔ la qualité des services d'accompagnement et de conseil : missions fondamentales pour les membres ;
- ➔ l'infolettre et l'ACC Express : informations précieuses et utiles ;
- ➔ l'appui juridique et l'information sur les réformes ainsi que la défense du secteur dans ces dossiers ;
- ➔ le travail important sur le décret et son application ;
- ➔ le rôle d'intermédiaire entre l'Administration et l'Inspection en cas d'interprétations divergentes de ces deux services ;
- ➔ le partage d'informations, le travail mené pour défendre le secteur notamment via la mobilisation politique avec l'interpellation politique vers le parlement (elle s'est plus sentie en 2017). La Proactivité par le travail de lobby et le relais vers le politique ;
- ➔ la défense de l'emploi et la qualité de chambre patronale ;

- ➔ le développement du plan de formation CulturePlus (réfléchir à impulser une dynamique collective avec l'Astrac).
- ➔ Le partenariat avec la FPCEC avec une belle efficacité de la collaboration entre les deux fédérations ;
- ➔ la manière dont la réforme des statuts a été menée est appréciée (inviter les membres à y participer) ;
- ➔ la collaboration accrue et ascendante avec l'ASTRAC ;
- ➔ la façon dont les AG sont organisées (présentation),
- ➔ la qualité d'outils de communication utiles (guide, vidéo, ...) et qui ont permis de toucher un public éloigné des CC ainsi que les politiques locaux ;
- ➔ la capacité de rassemblement et de création des synergies entre les différentes fédérations notamment l'ASTRAC, cela devient la marque de fabrique de l'ACC ;
- ➔ le professionnalisme de l'équipe.

Points faibles du RA à corriger :

- ➔ renforcer la pression sur les politiques afin que les revendications aient plus d'impact sur ces derniers. Maintenir un rapport de force avec le politique. C'est le rôle de la fédération et ne pas rester « trop gentil » cette attitude doit continuer à se construire progressivement et ne pas s'endormir. Par ailleurs, le travail de lobby doit être communiqué vers les membres. Il faut rester sur la balle en permanence et garantir un plaidoyer immédiat en maintenant une vigilance à tout instant et permanente ;
- ➔ encourager le positionnement concerté et commun avec l'ASTRAC pour avoir plus de poids ;
- ➔ poursuivre la collaboration et le rapprochement avec l'ASTRAC ;
- ➔ solliciter les membres plus tôt sur certains projets comme celui de la Charte d'United stage;
- ➔ en matière de formation, il est relevé un manque d'accès sur l'ensemble des besoins du secteur qui sont à identifier ;
- ➔ renforcer la visibilité de l'ACC auprès du grand public/artistes/asbl, etc ;
- ➔ établir un nouveau site internet ;
- ➔ centraliser et diffuser l'information, notamment par rapport aux réformes (via des fiches techniques) ;
- ➔ proposer l'ACC comme une référence en matière de culture auprès des médias en tant qu'« expert » ;
- ➔ la plateforme socioculturelle devrait être relancée et être davantage développée afin de susciter l'émergence d'une vision commune ;
- ➔ il manque un cadastre du secteur pour avoir plus de données sur le secteur et avoir une vision générale afin notamment de savoir où son CC se situe (emploi, chèque repas, délégation, etc.).
- ➔ renforcer le travail sur le sens de l'action des CC, mieux mettre en exergue ce que font les CC ;
- ➔ concentrer sur les combats premiers et les valorisations.
- ➔ garantir un renforcement des forces au sein de l'ACC également par les membres et adapter la stratégie pour ne pas être trop impacté par le turn-over du secteur.
- ➔ poursuivre une réflexion sur le BET et donner une visibilité des politiques d'action qui y sont liées.

Le rapport d'activités 2017 est approuvé par l'AG à l'unanimité.

b. Bilan et comptes de résultat 2017

Les comptes 2017 ont été adressés aux membres, accompagnés d'une note explicative. Le directeur présente les comptes. Les comptes 2017 sont bons et présentent un boni de 24 524,70 €.

Ce boni s'explique en raison des recettes pour Culture Plus plus importantes que celles escomptées et une signature tardive du CP qui a engendré un déploiement prudent des actions prévues dans le CP et des dépenses qui en découlent.

Les recettes sont en croissance notamment en raison de la revalorisation de la subvention FWB suite à la reconnaissance de l'action fédérative de l'ACC (+20%) ainsi qu'à la volonté de l'association de dynamiser les produits et recettes dans une logique de développement. Les cotisations ont également été légèrement revalorisées suite à la mise à jour du cadastre emploi des membres (n'était plus réalisé depuis 2012).

Un contrôle de la trajectoire budgétaire s'impose au regard de l'augmentation des charges.

Dans les comptes 2017 l'augmentation de la cotisation de la CESSOC a été établie mais n'est pas réellement dépensée.

Le CA propose à l'AG les affectations suivantes du bénéfice :

- ➔ 3.700 € pour couvrir l'engagement avancé de la remplaçante de la chargée du pôle projet,

- ➔ 14.000 € en prévision des opérations liées aux 40 ans,
- ➔ 6.824,70 € pour le développement d'outils liés aux mémorandums politiques 2019.

c. Rapport des vérificatrices aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Axelle Risselin, directrice du CC du Pays des Collines et Françoise Kolen, directrice adjointe du CCBW. Elles émettent certaines recommandations telles que l'affectation d'une partie de la facture de la Boutique de gestion en « dette ONSS ». Elles invitent à finaliser les « règles d'évaluation » et proposent certains ajustements techniques pour 2018.

Nonobstant ces remarques, les vérificatrices concluent que *« les comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association et invitent l'AG à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2017 et de donner décharge aux administrateurs »*.

Le président remercie les vérificatrices pour ce travail rigoureux et pour leur précieuse contribution.

L'AG adopte à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice 2017 et approuve la proposition du CA d'affectation du boni d'un montant de 24.524,70 € :

- 3.700 € pour couvrir l'engagement avancé de la remplaçante de la chargée du pôle projet,
- 14.000 € en prévision des opérations liées aux 40 ans,
- 6.824,70 € pour le développement d'outils liés aux mémorandums politiques 2019.

d. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est votée à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Activités 2018

a. Plan d'actions (PA) 2018

Conformément au format de l'édition 2017 et en vue d'une simplification administrative, le PA 2018 répond aux mêmes exigences de forme et de fond permettant d'obtenir un outil de communication concis et plus pertinent.

Le plan identifie des axes prioritaires, notamment en matière d'application du décret des CC, de défense du secteur en vue des élections et en matière de concertation sociale. Par ailleurs, celle-ci a abouti à une revalorisation de la subvention du décret emploi ainsi qu'à l'actualisation du cadastre emploi pour le calcul de cette subvention avec la prise en compte des deux nouveaux CC reconnus. Il est rappelé l'importance que les revendications soient portées par le secteur pour gagner en légitimité.

En 2018, l'ACC renforcera son travail de mobilisation et de concertation politique élargie notamment en perspective des élections 2018-2019. L'ACC poursuivra son soutien aux initiatives citoyennes transversales émergentes et poursuivra un travail de mise en réseau. Le Prix ACC-Ethias sera attribué pour la 1^{ère} fois sous sa forme biennale. L'ACC lancera l'édition 2018-2019 du Plan de formation Culture Plus.

Enfin, l'ACC pourrait contribuer à l'étude annoncée par la Ministre pour identifier les CC en difficulté dans une dimension économique et sociétale.

Suite au vote, il est proposé à chaque groupe d'en débattre. Les réflexions permettent de nourrir les mandats de représentation, notamment lors de la prochaine rencontre avec la Ministre Greoli.

Certains membres signalent qu'ils auraient préféré voter le PA après les débats.

Remarques sur le RA 2018 :

- ➔ Le peu de dossiers pour le prix Ethias-ACC s'explique probablement par une saturation à l'écriture des dossiers. Il n'y a que 2 lauréats, ce qui ne motiverait que peu. Néanmoins, la rapidité des retours est appréciée ;
- ➔ le réseau des chargées de com' répond à une demande du secteur ;

Prospectif / Mandat à construire :

→ Application du décret :

- La priorité doit consister à demander l'application pleine et entière du décret sans concession sur l'un ou l'autre mécanisme. Il appartient à la Ministre de trouver les moyens (pour un financement structurel plutôt que de multiples appels à projets). Il faut une position offensive pour avoir un cadre budgétaire large. Dès lors, il ne faut pas défendre certain pan du décret mais l'ensemble du décret sans concession. Il ne faut pas le vider de son sens par la mise en avant ou la perte de certains volets. La jurisprudence doit se mettre en place sans altérer l'esprit du décret. Il faut éviter tout « détricotage ». Il faut demander des cadres clairs sans les définir nous-mêmes. Les CC travaillent dans l'esprit du décret et il faut éviter l'autocensure à cause des limites budgétaires (ce n'est pas à l'ACC de prioriser les champs budgétaires).
- Il est paradoxal qu'il soit demandé aux CC leurs objectifs et finances sur 5 ans alors que le gouvernement ne garantit pas ce que les CC recevront pour 5 ans : il est demandé que les objectifs des CC soient revus au prorata du financement qui leur sera accordé sans surcharge de travail complémentaire ;
- une évaluation du décret, notamment par rapport au rôle et fonctionnement de l'Administration est nécessaire ;
- au sujet de l'application du décret, il faut rester en concertation avec l'ASTRAC à ce sujet pour établir une position et des revendications communes pour avoir plus de poids ;
- il faudrait une réflexion pour soutenir des CC qui risquent de ne pas être en capacité à remettre leurs demandes de reconnaissance à temps. Pourquoi ne pas organiser une cellule d'urgence notamment pour faire un inventaire des CC en difficulté en restant solidaires, trouver des moyens par exemple avec une levée de fonds :
 - *Piste 1 : interpellation politique pour prolongation de délais, accompagnement, cas d'exception,*
 - *Piste 2 : mise en lien avec d'autres CC qui ont rendu leur dossier dans l'urgence. ACC comme intermédiaire pour faire travailler l'esprit de solidarité : 117 CC – 117 solidaires.*
- les membres souhaiteraient qu'il soit demandé des précisions sur la coopération entre CC. Est-ce que ce mécanisme est conseillé ?
- la Ministre s'est dite prête à rouvrir les discussions relatives au financement du décret. Il est proposé de prendre comme exemple la COCOF qui a financé tous les CC bxl et montrer que d'autres entités financent les CC ;
- il faut travailler pour alléger les procédures car la composition du dossier est lourde et il y a une disproportion entre le temps sur le terrain (cadre sociétal difficile) et le travail sur le décret.

→ Livre 40 ans :

- dans le contexte des élections et la nécessité de donner une plus large visibilité du secteur, il faudrait revoir le projet du livre pour les 40 ans pour renforcer plutôt l'image des CC via leurs opérations culturelles et mettre en lumière les 117 actions générales. Il faut donner du sens et garder un livre qui ne soit pas *ex cathedra* mais « ascendant » fidèle à ce qui se passe sur le terrain. Valoriser aussi l'innovant, le connecté avec le monde actuel ;
- ajouter du contenu sur la pratique opérationnelle : pourquoi cela et comment c'est mené.

→ Mémo Politique :

- L'ACC doit également rester attentive aux élections communales.

→ APE / ANM :

- les membres s'inquiètent également du suivi de la Ministre en matière de subvention APE : il faut demander des éclaircissements sur les positions qu'elle va prendre en la matière. Certains pointent l'importance de se faire des alliés, notamment au sein des syndicats.
- les membres souhaiteraient que les régisseurs et 1 emploi, dédié au travail administratif pour répondre notamment à la surcharge administrative, soient reconnus et pris en considération dans le cadre des ANM.

→ Pouvoirs locaux : difficultés pour négocier avec les communes pour obtenir les moyens financiers ;

→ La demande d'une étude sur le secteur par l'Administration est hasardeuse car le secteur n'aurait pas de maîtrise sur les paramètres étudiés, sur l'obtention des résultats et sur leur utilisation. Cette étude devrait être réalisée par les ORUAs pour appuyer les revendications.

→ Services ACC :

- développer la mutualisation de services (central d'achats, secrétariat social, etc. : peut-être au niveau des provinces ou à élargir à l'ensemble des membres en fonction des domaines) ;
- développer des intelligences collectives par le partage d'expériences et d'information ;
- refonte du site internet. Celle-ci est prévue pour 2019.

→ Réseau /Partenariat :

- amener une prise de conscience à développer l'efficacité des équipes ;
- développer les collaborations avec le secteur des CC néerlandophones ;
- favoriser le rapprochement avec des fédérations proches pour avoir plus de poids, notamment patronale. Cela devrait être une priorité car, les autres secteurs avec lesquels nous siégeons en CESSOC sont déjà organisés comme tel (Jeunesse, EP-ISP). Il faut trouver des alliés pour renforcer notre poids. C'est une vision nécessaire et utile pour les CC qui ne peuvent rester un petit secteur face aux autres grands. Un plan d'alliance et de cohésion doit se mettre en place ;
- poursuivre la collaboration entre les ORUAs pour qu'elles représentent une voix communément portée tout en maintenant les spécificités de chacune.

Le plan d'actions 2018 de l'ACC est approuvé à l'unanimité par l'AG.

b. Budget 2018

La prudence reste de rigueur sur les recettes escomptées pour Culture Plus. Les cotisations prennent en compte les modifications statutaires de l'ACC à venir qui impliqueront la sortie des membres adhérents. Hormis les charges habituelles, les principales dépenses concerneront les 40 ans de l'ACC ainsi que les achats liés au bien-être au travail. Une reprise de réserve pour les 40 ans de l'ACC est prévue.

A moyen terme, en raison de l'évolution des charges salariales, le budget risque de ne plus être à l'équilibre, il convient de poursuivre une gestion saine et prospective en termes de variation des recettes.

Le budget 2018 est adopté par l'AG à l'unanimité.

c. Election des vérificatrices aux comptes – Point de décision

Françoise Kolen propose d'être renouvelée dans ses missions de vérificatrice aux comptes. Axelle Risselin ne pourra pas être renouvelée dans cette mission si elle est élue au sein du CA de l'ACC (elle y est candidate). Le directeur du CC de Fosses-La-Ville, Bernard Michel, propose sa candidature. Les membres de l'AG les remercient.

Les membres de l'AG désignent Françoise Kolen et Bernard Michel pour occuper la fonction de vérificateurs.rices aux comptes pour l'exercice 2018 et les remercient par avance pour leur intérêt.

d. Cotisation 2018

L'AG de l'ACC a adopté une harmonisation des modalités de calcul des cotisations de ses membres, ex-CCR, pour atteindre 0.20 % des subventions FWB pour 2020. Dès lors, pour 2018, le calcul de la part subvention sera de 0.18 % pour ces derniers et de 0.20 % pour les autres membres. A cette part s'ajoutera la part emploi, liée notamment à la concertation sociale. En vue des modifications statutaires un minimum est fixé à 150 €.

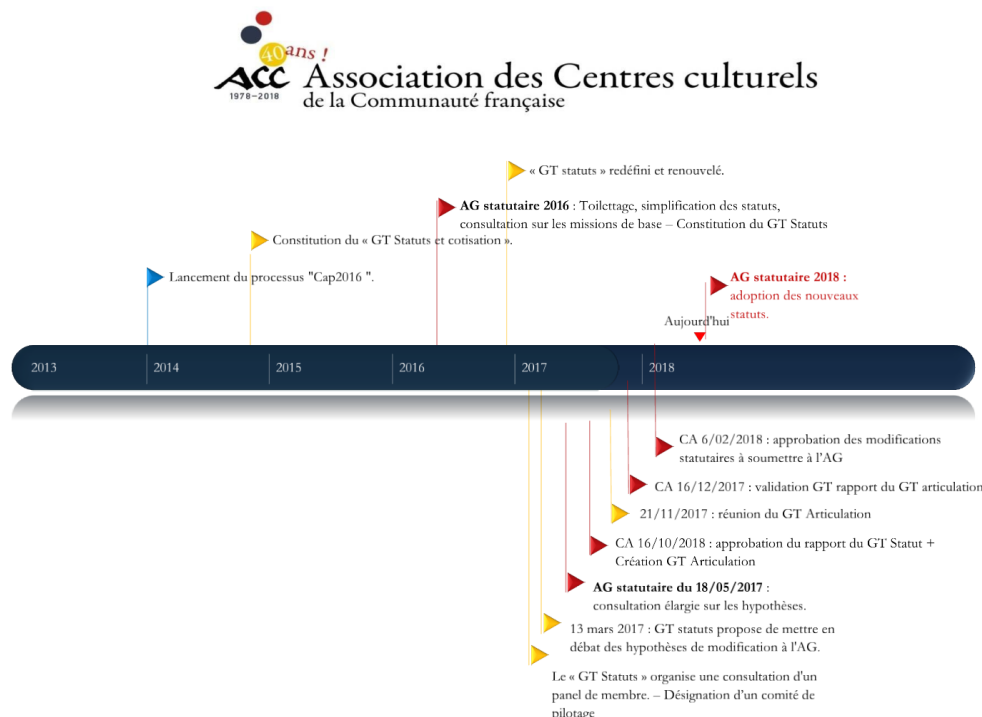
Les membres de l'AG approuvent les modalités de calcul des cotisations pour 2018.

4. Adoption des modifications statutaires – Point de décision

La proposition de modification statutaire a été envoyée par courrier aux membres afin d'attirer leur attention sur l'importance de ces modifications et sur leurs conséquences ainsi que d'en faire la publicité légale. Cette proposition est accompagnée d'une note détaillant tout le processus pour aboutir à ces modifications.

a. Présentation du processus

La proposition constitue l'aboutissement d'un long travail de réflexion et de concertation avec les membres qui a débuté en 2013 avec l'évaluation des services de l'ACC. Une première modification des statuts a été votée en 2016 par l'AG. Ensuite, celle-ci qui a proposé de constituer un groupe de travail élargi pour étudier les perspectives d'évolution de l'ACC et les orientations des modifications statutaires. Le CA a désigné un groupe pour piloter et coordonner ce GT qui avait réuni plus de 50 membres de l'ACC. Les résultats ont été soumis au débat de l'AG 2017. Le CA a désigné un nouveau GT afin de confronter les travaux en AG et en GT élargi avant d'aboutir à une proposition de modification. Cette proposition rencontre un équilibre des grandes orientations qui sont ressorties de ces travaux.



b. Présentation des modifications proposées

Les modifications concernent 3 grands axes principaux, à savoir l'identité, davantage conforme au décret des CC, la qualité des membres avec la suppression des membres adhérent et expert ainsi que la structuration des instances avec la création d'un Conseil de l'action culturelle et la suppression du Bureau.

Le directeur informe que pour l'équipe, la modification proposée est moins ambitieuse que celle escomptée qui voyait des possibilités d'ouverture accrue vers d'autres opérateurs que les CC. Il ressort du travail de concertation, la volonté des membres de se recentrer sur le secteur dans ce nouveau décret afin de le consolider avant de réfléchir de manière optimale à une ouverture vers d'autres opérateurs pour avoir plus de poids. Ces modifications statutaires constituent une étape dans l'évolution de l'ACC qui continuera de travailler en réseau. Le résultat proposé est une réforme portée par les parties prenantes internes de l'ACC dans leur ensemble.

L'un des membres s'inquiète des dérives possible de la gouvernance de l'ACC avec un affaiblissement du CA dont les membres sont moins nombreux et une suppression du Bureau. Il est précisé que la nouvelle articulation est proposée dans un esprit d'ascendance accru et pour éviter d'épuiser les forces vives dans des espaces qui font doublon aujourd'hui. Par ailleurs, des réunions entre le directeur, la présidence et d'autres administrateurs.rices et la trésorerie seront organisée pour garantir le contrôle et le soutien à la gestion journalière.

Le travail réalisé contribue à l'épanouissement et au développement de la fédération. Cette mutation structurelle est une opportunité de s'adapter aux nouveaux prescrits du secteur et ses réalités.

Les collaborations et les mises en réseau se poursuivent notamment dans une optique de coalitions et d'avoir plus de poids dans les négociations. Si un rapprochement structurel avec d'autres fédérations est à réfléchir, celle-ci est à construire mutuellement et par étape.

c. Vote des nouveaux statuts en plénière

Les membres ne proposent pas d'aménagement et sont invités à voter. Il est rappelé que le quorum favorable des votes est de 4/5^e des voix émises des membres présents et représentés. Pour que le vote soit possible 2/3 des membres doivent être présents ou représentés (79/119). Il y a 81 membres présents et représentés.

L'AG adopte les modifications statutaires avec 79 votes favorables et 2 abstentions pour 81 bulletins exprimés.

5. Elections – Point de décision

a. Election des nouveaux membres de l'AG

Les CC en cours de reconnaissance et les associations dont le but s'inscrit dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 relatif aux CC sont dorénavant éligibles au titre de membres effectifs. Plusieurs anciens membres adhérents ont soumis, au CA, leurs candidatures motivées pour devenir membre effectif de l'AG. Le CA ayant validé ces candidatures remet entre les mains de l'AG leur élection.

Les candidats présents ou ayant émis une motivation à leurs candidatures sont entendus. ASSPROPRO rappelle les liens forts du secteur des Arts de la Scène et des CC ainsi que de leur volonté de contribuer au développement et à l'application des droits culturels.

La Maison du Livre est une organisation reconnue en éducation permanente et souhaite maintenir leur affiliation au sein de l'ACC pour préserver ce lien avec les CC car les Droits culturels constituent également un socle de leur action.

Le CC de Herstal, de Nivelles et le Whalll sont en cours de dépôt de leurs demandes de reconnaissance de CP à différents niveaux de la procédure.

La Concertation, Action culturelle bruxelloise et la Coopération régionale culturelle de Liège, en qualité d'association réunissant les CC sur un territoire commun dans une vision de collaboration sont pleinement en lien avec le décret.

Par ailleurs, les modifications statutaires prévoient la suppression de la qualité de membre expert et instaure la qualité de membre sympathisant. La candidature du membre Expert, Luc Decharneux a été validée par le CA qui la soumet à l'AG. L'AG remercie le membre Expert pour la qualité de ses contributions au sein de l'ACC et le remercie de prolonger son intérêt en présentant cette candidature.

L'AG a approuvé à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés l'affiliation en qualité de membre effectif, les asbl suivantes :

- Centre culturel de Nivelles,
- Coopération régionale culturelle de Liège,
- La Maison du Livre,
- ASSPROPRO,
- La Concertation, Action culturelle bruxelloise,
- Whalll, Centre culturel de Woluwe Saint-Pierre.

L'AG a approuvé à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés l'affiliation de Luc Decharneux, en qualité de membre sympathisant.

b. Election du Conseil de l'Action culturelle (CAC) de l'ACC

Suite à la modification statutaire validée par l'AG, un nouvel organe a été institué dont la mission est de discuter des enjeux et des questions transversales qui sont en lien avec le but poursuivi par l'ACC.

Selon ces statuts, chaque membre effectif peut proposer un candidat ou une candidate au CAC qui est désigné par l'AG. L'ACC a reçu 11 candidatures pour intégrer le CAC. L'élection se fait à bulletin secret

et chaque membre présent reçoit une procuration. Il est rappelé que seul.e.s les candidat.e.s obtenant la majorité absolue des voix seront élus. Chaque membre présent ou représenté ne dispose que d'une seule voix. Les candidat.e.s sont présenté.e.s à l'AG.

AG 15/05/2018 - Election administrateurs : majorité absolue des votes exprimés								
	Candidat.e	Qualité	Résultat	Votes			Votes valables	Majorité absolue
				OUI	NON	Abstention		
1	Anthoine, Pierre	Directeur du CC de Tubize	élu	74	0	0	74	38
2	Bettarini Lapo	Directeur de La Concertation	élu	74	0	0	74	38
3	Bonhomme Audrey	Directrice du CC de Verviers	élue	71	0	3	71	36
4	Constant Justine	Coordinatrice CCRL	élue	72	2	0	72	37
5	Desaubies Michel	Directeur du CC de Remicourt	élu	70	1	3	71	36
6	Deschamps Julie	Directrice du CC de Péruwelz	élue	72	0	2	72	37
7	Di Salvia Morgan	Directeur du CC de Quaregnon	élu	72	0	2	72	37
8	El Akel Najib	Directeur du CC de Schaerbeek	élu	72	2	0	74	38
9	Loyen Christophe	Directeur du CC de Chénée	élu	72	2	0	74	38
10	Renquet Nadine	Coordinatrice ASSPROPRO	élue	64	8	2	72	37
11	Thomas, Alain	Directeur du CC de Bertrix	élu	74	0	0	74	38

L'AG désigne, à la majorité absolue des votes selon les résultats ci-dessus, les membres du CAC suivants :

Anthoine Pierre, Bettarini Lapo, Bonhomme Audrey, Constant Justine, Desaubies Michel, Deschamps Julie, Di Salvia Morgan, El Akel Najib, Loyen Christophe, Renquet Nadine, Thomas, Alain.
Le président les remercie pour leur intérêt.

c. Election du Conseil d'administration (CA) de l'ACC

Suite à la modification statutaire validée par l'AG de ce jour, le CA présente sa démission dans son intégralité. L'AG accepte cette démission et procède à l'élection d'un nouveau CA. L'AG prend acte de la suppression du Bureau suite à ces modifications statutaires.

Les nouveaux statuts prévoient que le CA est élu par l'AG parmi les délégués des membres effectifs. L'ACC a reçu 10 candidatures pour intégrer le CA. Elles sont présentées en séance. L'élection se fait à bulletin secret et chaque membre présent reçoit une procuration. Il est rappelé que seul.e.s les candidat.e.s obtenant la majorité absolue des voix seront élus selon les nouvelles dispositions statutaires votées lors de la présente AG. A ce titre, chaque membre présent ou représenté ne dispose que d'une seule voix.

AG 15/05/2018 - Election du CA de l'ACC : majorité absolue des votes exprimés								
				Total Votes			Votes valables	Majorité absolue
	Candidat	Qualité	Résultat	OUI	NON	Abstention		
1	Beerlandt Nadine	Directrice du CC de Comines Warneton	élue	72	0	0	72	37
2	Cambron Régis	Directeur du CC de Sivry-Rance	élu	70	0	2	70	36
3	Cordier, Virginie	Directrice du CC de Watermaël-Boisfort	élue	72	0	0	72	37
4	Frenay Murielle	Directrice du CC de Jupille-Wandre	élue	68	2	2	70	36
5	Gilles Pierre	Directeur du CC de Viroinval	élu	63	5	4	68	35
6	Houet Jean-Pierre	Délégué du CC Engis	élu	71	1	0	72	37
7	Houssa Jack	Administrateur du CC de La Louvière	élu	62	7	2	69	35
8	Risselin Axelle	Directrice du CC de Flobecq	élue	71	0	1	71	36

9	Santoro, Patricia	Directrice du CC de Sambreville	élue	70	0	2	70	36
10	Yerna Michel	Administrateur du CC de Huy	élu	70	0	2	70	36

L'AG élit, à la majorité absolue des votes selon les résultats ci-dessus, les membres du CA suivants :

Beerlandt Nadine, Cambron Régis, Cordier, Virginie, Frenay Murielle, Gilles Pierre, Houet Jean-Pierre, Houssa Jack, Risselin Axelle, Santoro, Patricia, Yerna Michel.

Le président les remercie pour leur intérêt. Il est fait remarquer que le CA atteint la parité.

Dans l'attente de l'élection de la nouvelle présidence, des vice-présidences et de la trésorerie par le CA, les personnes occupant ces mandats actuellement sont maintenues à titre provisoire.

6. Remerciements des administrateurs.trices sortants.es de l'ACC

Le président remercie très chaleureusement les administratrices et administrateurs qui ne sont pas renouvelés dans leur mandat au sein du CA. Les membres de l'AG leur adresse leur reconnaissance et leur gratitude pour leur précieuse contribution au sein du secteur des CC et de la fédération.

Paul Guisen témoigne de la riche expérience vécue au sein de l'ACC tant en qualité de directeur de l'ACC qu'au sein du CA durant plusieurs années. L'AG le gratifie pour ces nombreuses années au service du secteur et qui ont pleinement contribué au développement et à l'essor d'une fédération forte.

Le président les invite à le rejoindre pour leur remettre en gage de la reconnaissance de l'AG et de l'équipe de l'ACC le livre intitulé « 21 histoires de transition ».

Le président clôture l'AG à 16h30 et invite les membres à partager un moment convivial autour d'un drink à l'occasion des 40 ans de l'ACC - Prise de note par Mariam Mazari.